

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5189

présenté par
M. Nogal, rapporteur thématique

ARTICLE 42

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« au sens de l'article L. 173-1-1 du code de la construction et de l'habitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.